



## Daesh : Pour se payer le voyage en Syrie, ils commettent des braquages

JUSTICE –

**Deux jeunes sont jugés, aux assises de Paris, pour avoir braqué un employé de La Poste dans le but de se payer un voyage en Syrie.**

par VINCENT VANTIGHEM

Armés de couteaux et d'un taser, ils auraient retenu en otage une jeune femme enceinte pour que son mari, guichetier à La Poste, vide le coffre des 2.000 euros qu'il contenait. Mais c'est aussi pour avoir voulu se servir de cette somme afin de se rendre en Syrie que deux hommes doivent être jugés, à partir de ce lundi, par la cour d'assises de Paris.

Récidiviste du braquage déjà condamné à 12 reprises, Ibrayima Sylla, 37 ans, se serait radicalisé derrière les barreaux. C'est aussi là qu'il aurait « recruté » Pierre Roubertie, 26 ans, pour constituer un « butin hallal » (licite) et rejoindre les rangs de Daesh. « *En détention, on appelle ce genre de profils des "islamo-braqueurs"*, explique **Farhad Khosrokhavar**, sociologue spécialiste de l'islam en prison. *Depuis qu'il est légitimé par Daesh, le lien entre les braqueurs et les personnes radicalisées se fait plus fréquemment que par le passé.* »

### Des méthodes artisanales mais des peines lourdes

Un coup d'œil à la galaxie terroriste suffit à s'en convaincre. Considéré comme l'une des têtes de pont de Daesh, Omar Omsen a braqué plusieurs bijouteries à Monaco avant de rejoindre la « terre de Cham ». Un profil similaire à celui des frères El-Bakraoui qui se sont fait connaître pour des car-jackings à la kalachnikov avant de commettre les attentats de Bruxelles (Belgique), en mars 2016.

Bien sûr, tous ne sont pas aussi « professionnels ». « *Parfois, quand des apprentis djihadistes n'arrivent pas à financer leur voyage, ils ont recours à des escroqueries ou des braquages mais leurs méthodes sont bien souvent artisanales et n'ont rien à voir avec le grand banditisme* », nuance Florian Lastelle.

Il y a un an, cet avocat parisien a défendu un homme qui avait braqué un restaurant Quick dans les Yvelines dans le but de se payer son billet d'avion pour la Turquie. « *Son arme était factice, il n'y a eu aucun blessé et personne n'a été traumatisé* », plaide-t-il encore aujourd'hui. Mais, jugé pour « association des malfaiteurs en lien avec une entreprise terroriste », son client a été condamné à huit ans de prison.

### « La voie terroriste, la seule à offrir un but... »

Avant d'être vraisemblablement tué par un drone américain, Abou Mohammed al-Adnani, le « *ministre des Attentats* » avait encouragé ses troupes à commettre des braquages à la condition sine qua non qu'ils servent à financer la cause de Daesh. « *Les théologiens vont même plus loin, poursuit Farhad Khosrokhavar. Ils promettent que le passé des anciens bandits sera pardonné s'ils rejoignent leurs rangs. Une sorte de rachat de virginité, en quelque sorte.* »

D'autres basculent aussi en raison de leur manque d'horizon après des années d'errance. « *J'ai défendu pendant longtemps un jeune pour des faits de délinquance et de petit banditisme, explique l'avocate Marie Dosé. Il avait fait quatre ou cinq passages en prison. À sa dernière sortie, il ne savait même pas se servir d'un ordinateur... Il a considéré qu'il n'avait plus d'avenir. Il n'était pas radicalisé mais il a emprunté une voie terroriste, la seule à lui offrir un dessein, un but...* »

Habituellement sévère envers les braqueurs, la France de l'État d'urgence post-attentats l'est encore plus pour ce genre de profils qui cumulent les délits. « *Désormais, on punit le phénomène terroriste plus que l'individu qui s'en rend coupable* », déplore ainsi **Florian Lastelle**. En raison de son passé de braqueur et de ses velléités terroristes, Ibrayima Sylla encourt cette fois-ci la prison à perpétuité. Le verdict doit être rendu dans 15 jours. ✓